Image not found or type unknown

Demande de l'employeur de restituer gsm et pc apres solde de TC

Par **sdtc**, le **27/12/2013** à **21:31**

Bonsoir,
J'ai rendu véhicule de fonction a mon ancien employeur lors de la remise du solde de tout compte voila une semaine. Le service RH a oublié de réclamer ce jour là gsm et pc portable. Pour rappel a mon embauche je n'ai signé aucun papier de prêt matériel. L'employeur peut-il me mettre en demeure de restituer ces matériels après SDTC ?
Merci de vos réponses
A bientôt.

Par **P.M.**, le **27/12/2013** à **21:52**

Bonjour,
Bien sûr que l'employeur peut vous demander de restituer du matériel lui appartenant car de toute façon, le reçu pour solde de tout compte ne lui est pas opposable...
Par ailleurs, il peut être dénoncé dans les 6 mois par le salarié...

Par **sdtc**, le **27/12/2013** à **22:22**

Merci du prompt retour.
C'est suite à un licenciement abusif ... une procédure aux PDH va certainement avoir lieue .
Si je fais la sourde oreille en attendant , quels moyens ils ont pour récupérer coûte que coûte le matériel.
Merci

Par **P.M.**, le **28/12/2013** à **09:10**

Bonjour,
Si l'employeur a suffisamment de preuves, cela pourrait aller jusqu'au dépôt de plainte...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés